

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_13
id. 944

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

CONTRÔLE QUALITÉ GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

L'enveloppe financière relative au Fonds Social Européen d'un montant annuel de 311012,50 €, obtenue par le Département de Tarn-et-Garonne, a bénéficié d'un premier abondement de 50 000 € en 2013 et d'un complément de 323 000 € pour l'année 2014.

Dès 2010, le Conseil Général a choisi de privilégier les actions **ciblant les femmes en difficultés et éloignées de l'emploi**, en définissant un axe prioritaire sur l'égalité des chances pour les femmes en insertion. Ce programme a permis de soutenir en moyenne, 5 actions spécifiques par an. Les autres types d'opérations soutenus, ont été concentrés dans l'axe "**insertion par la mise au travail**", permettant la réalisation de 6 à 8 actions chaque année et ce, depuis maintenant 4 ans.

Les Contrôles Qualité Gestion :

Ce dispositif « démarche qualité » qui vise à la fois l'amélioration du fonctionnement interne et l'efficacité des procédures, incombe à chaque organisme intermédiaire. Jusqu'à présent, le Département a choisi de confier cette mission à la Direction de l'Économie Industrielle Agricole et Touristique et c'est Monsieur Robert MANTEROLA qui mène ces contrôles pour notre compte et sous la responsabilité de notre collectivité.

Ces contrôles reposent sur l'analyse de dossiers de gestion choisis de manière à représenter l'ensemble des opérations cofinancées, en vue de produire une **opinion objective sur la fiabilité des systèmes**, corroborée par la vérification d'une partie des dossiers de gestion.

Ils donnent lieu à un **rapport** faisant état de la totalité des vérifications opérées par dossier et des résultats obtenus, qui doit ensuite être conjointement adressé à l'Autorité de Certification (Direction Régionale des Finances Publiques) et aux services de l'Autorité de Gestion (DIRECCTE Midi-Pyrénées).

C'est une étape intermédiaire et préparatoire à d'éventuels contrôles externes, car le Contrôle Qualité Gestion permet de pointer des dysfonctionnements et, par des demandes de mesures correctives, d'anticiper d'éventuelles « erreurs systémiques » qui pourraient entraîner une suspension de l'aide communautaire, jusqu'à reprise complète des Contrôles de Service Fait des opérations concernées.

Le Conseil Général s'appuie depuis 2010 sur un **descriptif du dispositif de gestion et un guide des procédures**, validé par la Commission Interministérielle de Certification des Contrôles, qui prévoit la présentation des conclusions des contrôles menés, en Commission Permanente.

Concernant le contrôle interne, le conventionnement s'effectue aujourd'hui sur la base des conventions types proposées par l'autorité de gestion nationale.

Les suivis de gestion et contrôles de Service Fait se sont effectués de façon simplifiées, en s'appuyant sur les outils proposés par l'autorité de gestion

Concernant le contrôle externe, le Département a fait l'objet de 2 contrôles qualité gestion externes effectués par la DIRECCTE Midi Pyrénées :

- un en 2010, portant sur la gestion des années antérieures ;
- un en décembre 2012, dont les conclusions définitives ne nous sont toujours pas parvenues.

Par ailleurs, plusieurs contrôles qualité certification, menés par la Direction Régionale des Finances Publiques, ont permis une validation de l'ensemble des dossiers contrôlés.

Enfin, les différents dossiers de la tranche de subvention globale 2010-2013, ont été analysés par tranche de 30 à 40%, chaque année (soit en moyenne 15 dossiers d'opérations externes et 5 en opération internes). L'examen n'a pas fait apparaître d'irrégularités.

En conclusion, en terme de régularité et fiabilité, les procédures font l'objet d'une amélioration de process de qualité, ce qui permet à nos services instructeurs de mieux respecter l'ensemble des contraintes de gestion et de sécuriser notre piste d'audit.

Je vous demande de prendre acte de cette communication qui vous propose une synthèse de l'ensemble des Contrôles Qualité Gestion réalisés sur la période 2010-2013, nous permettant ainsi d'établir un bilan des missions et des différentes actions correctives menées sur la période des fonds structurels qui s'achève.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la communication relative à la synthèse proposée de l'ensemble des Contrôles Qualité Gestion réalisés sur la période 2010-2013, permettant ainsi au Département, d'établir un bilan des missions et des différentes actions correctives menées sur la période des fonds structurels qui s'achève.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET